

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 FÉVRIER 2022

numéro CC_220217_14
------------------------

L'an deux mille vingt deux, le dix sept février,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le onze février deux mille vingt deux, s'est réuni en session ordinaire, Salle Jules BRAL, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI,

nombre de membres	
en exercice	59
présents	39
exprimés	51
vote	
pour	47
contre	0
abstention	4

#### Présents :

GOUDAL Joëlle, BAÏSSET Martine, PAILHOUX Jean-Paul, VAN DER HORST Claire,  
VALAT Jérôme, VANEL Véronique, VIALA Alain, GOUJON Bernard, FABRE Daniel,  
LÉVÊQUE Gaëlle, ROCOPLAN Nathalie, CROS Ludovic, BENAMMAR-KOLY Fadhila,  
BOSC David, BENAMEUR Ali, GALEOTE Monique, MARRES Gilles,  
VERDOL Marie-Laure, KOEHLER Didier, ALIBERT Damien, DRUART David,  
LAATEB Claude, STADLER Magali, ROUQUETTE Damien, ROMO Christophe,  
ROIG Frédéric, GOUTELLE Antoine, VENOT Félicien, REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel,  
COUVELARD Jean-Christophe, MERLAN Lauric, BOUSQUET Pierre-Paul, OLLIER Éric,  
PERIGAULT Isabelle, FALCOU Alain, BASCOUL Chantal, VALETTE Daniel, CARLES Alain

#### Absents avec pouvoirs :

ROMERO Sonia à VALAT Jérôme, TRINQUIER Jean à PAILHOUX Jean-Paul,  
PEDROS Isabelle à BOSC David, KASSOUH Hamed à VERDOL Marie-Laure,  
SYZ Nathalie à KOEHLER Didier, RICARDO Christian à LAATEB Claude,  
ROUVEIROL Valérie à REQUI Jean-Luc, JAHNICH Bernard à  
COUVELARD Jean-Christophe, SAUVIER Jean-Marc à GALEOTE Monique,  
GOURMELON Iz'ia à CROS Ludovic, LEMAIRE Guy, BERLENDIS Philippe

#### Absents :

COMBES Michel, BRAL Jean Michel, CLARISSAC Jérôme, AGUSSOL Jean-Paul,  
ENNADIFI Fatiha, SINÈGRE Joana, OLIVIER Françoise, THERY Clément

<b>OBJET :</b>	<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL</b>
----------------	---

**VU** la délibération n°CC\_20170425\_016 du Conseil communautaire du 25 avril 2017 approuvant le règlement financier des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP),

**VU** la délibération n°CC\_190627\_27 du Conseil communautaire du 27 juin 2019, approuvant le règlement financier des Autorisations d'Engagement (AE) et CP,

**CONSIDÉRANT** qu'un des principes des publics repose sur l'annualité budgétaire et que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre,

**CONSIDÉRANT** que la procédure des AP et CP pour les crédits de la section d'investissement ainsi que celle des AE pour les crédits de la section de fonctionnement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire :

- cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et de charges de fonctionnement hors charges de personnel sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements,

- elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

**CONSIDÉRANT** qu'une première délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa

répartition dans le temps et les moyens de son financement et que dès cette délibération, l'exécution peut commencer,

**CONSIDÉRANT** que les bilans annuels d'exécution des APCP et AECP sont présentés en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des AP et AE fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif ou du budget supplémentaire,

**CONSIDÉRANT** que toutes autres modifications, révision, annulation, clôture, doivent également faire l'objet d'une délibération,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réviser le montant des AP relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la réhabilitation du Hameau de Navacelles situé sur la commune de Saint Maurice Navacelles et l'opération Façades 2021,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de définir le montant des CP 2022 des AP existantes,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de clôturer l'autorisation de programme relative au Système d'Information Géographique qui est terminée au 31 décembre 2021,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer une nouvelle AP pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2022/2026, et définir le montant du CP 2022,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer une nouvelle AP pour l'opération façades 2022/2026 et définir le montant du CP 2022,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer une nouvelle AP pour le programme d'intérêt général Départemental et définir le montant du CP 2022,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser l'AE/CP relative à l'exposition « Auburtin »,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de clôturer les AE des expositions « Les derniers impressionnistes » et « Les herbiers tissés » qui se sont terminées en 2021,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer une nouvelle AE pour l'exposition « Paysage » et définir le montant du CP 2022

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'actualiser les Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiement 2022 correspondants, comme présenté dans le tableau suivant :

APCP – Budget principal -Annexe à la délibération du conseil communautaire du 17/02/2022							
N°	N° ET INTITULE DE L'AP	AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total AP cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/2022)	CP ouverts au titre de l'exercice 2022	Restes à financer (exercices N+1)
1	Elaboration du PLU	451 000,00 €	40 000,00 €	491 000,00 €	357 054,00 €	107 700,00 €	26 246,00 €
2	Réhabilitation du hameau de Navacelles (commune + département)	2 436 155,00 €	41 458,00 €	2 477 613,00 €	1 800 612,55 €	677 000,00 €	0,00 €
3	Poursuite des travaux du musée	4 951 688,00 €	0,00 €	4 951 688,00 €	4 702 566,13 €	234 234,00 €	14 887,87 €
4	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat 2015/2021	1 389 147,00 €	40 000,00 €	1 429 147,00 €	1 250 510,71 €	82 376,00 €	96 260,29 €
5	Opération Façade jusqu'au 31/12/2021	331 711,00 €	30 000,00 €	361 711,00 €	276 116,29 €	72 600,00 €	12 994,71 €
6	Système d'information Géographique	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	241 745,92 €	0,00 €	0,00 €
7	Programmation pluriannuelle de travaux dans le cadre de la compétence GEMAPI (Études, restauration, renaturation, protection inondation)	1 240 000,00 €	0,00 €	1 240 000,00 €	668 836,51 €	457 873,00 €	113 290,49 €
8	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat 2022/2026	850 000,00 €		850 000,00 €		85 000,00 €	
9	Programme d'intérêt général départemental (aide à l'amélioration de l'habitat hors périmètre QRT Lodève) 2022/2023	95 000,00 €		95 000,00 €		12 000,00 €	
10	Opération façade 2022/2026	247 200,00 €		247 200,00 €		30 000,00 €	
	<b>TOTAUX</b>	<b>12 491 901,00 €</b>	<b>151 458,00 €</b>	<b>12 643 359,00 €</b>	<b>9 297 442,11 €</b>	<b>1 758 783,00 €</b>	<b>263 679,36 €</b>
<b>AACP</b>							
N°	INTITULÉ DE L'AE	AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 31/12/2021)	CP ouverts au titre de l'exercice 2022	Restes à financer de l'exercice N+1
1	Exposition du musée « Auburfin. Un âge d'or » 25/09/21-27/03/22	178 308,00 €		178 308,00 €	94 116,00 €	55 460,00 €	0,00 €
2	Exposition du musée « coproduction de 5 institutions – Herbiers tissés » 25/04/20-29/08/21	119 100,00 €		119 100,00 €	107 523,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Exposition du musée « Les derniers impressionnistes. Le temps de l'intimité » 26/09/20-21/02/21	309 913,00 €		309 913,00 €	306 265,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Exposition Paysage 2022/2023	186 460,00 €		186 460,00 €		149 460,00 €	37 000,00 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>793 781,00 €</b>		<b>793 781,00 €</b>	<b>507 904,00 €</b>	<b>204 920,00 €</b>	<b>37 000,00 €</b>

**Où l'exposé de David BOSC et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** l'actualisation des Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement et la répartition des Crédits de Paiement correspondants, comme présenté dans le tableau ci dessus,

- **ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Jean-Luc REQUI

